



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 février 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bayou Anthony, Maire, sauf pour l'examen du CFU pour lequel Madame Véronique Lecarpentier a assuré la Présidence.

*Nombre de Conseillers en Exercice : 14
Nombre de pouvoirs : 01*

*Nombre de Conseillers présents : 09
Nombre de Conseillers votants : 10*

Etaient présents : Mesdames/Messieurs Lecarpentier Véronique, 1^{ère} Adjointe, Le Roux Olivier, 2^{ème} Adjoint, Cambra Louise, Fontaine Nicolas, Friboulet Sylvain, Navarre Antony, Urrutiaguer Nathalie, Vieublé Magalie.

Mr Bayou Anthony s'étant retiré au moment du vote du CFU.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs Le Moal Sylvie, 3^{ème} Adjointe, Chapelle Nicolas, Chir Delphine, Cozic Erwan, Fras Matthieu,

Pouvoirs : Madame Le Moal Sylvie à Madame Lecarpentier Véronique.

Monsieur Le Roux Olivier a été élu(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil a été approuvé à l'unanimité.

4-2025 CREDITS BUDGETAIRES DEBUT D'ANNEE, AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de prévoir pour le début de l'année 2025, des crédits budgétaires, représentant 25% de la totalité des dépenses engagées de l'année antérieure pour pouvoir régler les factures d'investissement, avant le vote du Budget 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir ces crédits budgétaires avant le vote du budget 2025.

5-2025 DELIBERATION PORTANT VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNÉE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°45-2023 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville;

Vu le CFU de l'année 2024 de la commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné, **Mme Véronique Lecarpentier** ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	692 000,00€	1166320,55€	1 858 320,55€
	Recettes réalisées	473 877,55€	793 160,81€	1267 038,36€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	692 000,00€	1166320,55€	1 858 320,55€
	Dépenses réalisées	525 225,24€	829 397,84€	1 354 623,08€
	Restes à réaliser	105 490,80€	0€	105 490,80€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 51 347,69€	- 36 236,83€	-87 584,52€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 213 153,40€	+438 120,55€	651 273,95€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 161 805,71€	+401 883,72€	+563 689,43€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	105 490,80€	0€	105 490,80€

Résultat cumulé	Excédent/déficit	+161 805,71€	+401 883,72€	+563 689,43€
-----------------	------------------	--------------	--------------	--------------

Le résultat de l'exercice 2024 se décompose comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat	Total cumulé
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	829397,84	793161,01	-36236,83	-87584,52
	Section d'Investissement	525225,24	473877,55	-51347,69	
Report de l'exercice N-1	Excédent/déficit antérieur reporté de fonctionnement	0	438120,55	438120,55	651273,95
	Excédent/Déficit antérieur reporté d'Investissement	0	213153,4	213153,4	
Restes à Réaliser	Investissement	105 490,80		105 490,80	105 490,80
TOTAL (réalisation + report)		1354 623,08	1918312,51	563 689,43	+563 689,43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, **Monsieur le Maire étant sorti et n’ayant pas pris part au vote**,

- **APPROUVE** le CFU de l’année 2024 de la commune de Saint-Sauveur-d’Emalleville
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

6-2025 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
 Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 213 153,40€		- 51 347,69 €	D = 105 490,80 R = 0		161 805,71€
FONCT	+ 438 120,55 €		- 36 236,83 €			401 883,72€

TOTAL	+651 273,95 €	- 87 584.52 €	105 490,80		563 689,43€
-------	---------------	---------------	------------	--	-------------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	401 883,72 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	401 883,72 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

7-2025 NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2025

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'état d'imposition concernant l'année 2025.

Après avoir étudié la proposition des services fiscaux, les Membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas modifier les taux proposés, à savoir :

	Base	Taux	Taux	Produit
	d'imposition	Proposé	Voté	assuré
Foncier (bâti)	776 000	35.42	35,42	274 859
Foncier (non bâti)	81 400	20,57	20,57	16 744
Taxe d'habitation	19 000	9.53	9.53	1 811
Total du produit fiscal				293 414

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'état d'imposition de 2025 tel que défini ci-dessus.

8-2025 BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir étudié, le budget primitif communal 2025, présenté par Monsieur Bayou Anthony, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve celui-ci qui s'équilibre en recettes et dépenses à **1 158 378,72 Euros** en section de fonctionnement, et à **435 120,71 Euros** pour la section d'investissement.

Le Budget principal est voté par chapitre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : **7,5 %**
- Investissement : **7,5 %**

9-2025 - RÉVISION DU LOYER DU CABINET DES INFIRMIERS AU 1^{ER} MAI 2025

Vu le bail administratif signé le 23 juin 2022, contracté avec le cabinet au profit de la SCP RICHARD-ROUSSELIN,

Vu le chapitre 7 révision qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} mai, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires tel qu'il est publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Suivant l'indice de l'insee, la révision passerait à 437,32 € au 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, ne souhaite pas augmenter le loyer et de le laisser à 425,86 €, afin de conserver un service de soin au sein du village

Le loyer de la **SCP RICHARD-ROUSSELIN** reste comme suit :

$$\frac{400,00 \text{ €} \times 126,66 \text{ (indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2022)}}{118,97 \text{ (indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2021)}}$$

= **425,86 Euros** par mois dès le 1^{er} mai 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

10-2025 – DEVIS ENTREPRISE COLAS RALENTISSEURS DEVANT L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COLAS concernant l'aménagement de ralentisseurs rue d'Emalleville, route de l'école.

Le devis présenté est décomposé comme suit :

- Pose de bordure type T2, marquage au sol en résine, dalle podotactile, création de 2 ralentisseurs dos d'âne, pour la somme de 20 927,00€ HT soit 25 112,40€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient les travaux ci-dessous pour un montant total de 20 927,00€ HT soit 25 112,40€ TTC.

Autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention du niveau le plus haut auprès du Département et au fond de concours.

11-2025 – RENOUVELLEMENT CONVENTION DESTRUCTION NIDS D'INSECTES ANNÉE 2025

Monsieur le Maire informe que les services d'ALLO GUEPE 76, sont habilités pour détruire les nids d'insectes chez les particuliers dans la commune, qui prend à sa charge 50% du montant de l'intervention, le solde reste à la charge du particulier.

L'intervention est facturée 74 euros (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation, produits utilisés, hauteur 8m maximum.

2^{ème} nid 23€

3^{ème} nid gratuit

Le forfait destruction d'essaim d'abeilles et de 100€ (si inaccessible pour l'apiculteur).

Pour les frelons asiatiques avec l'aide de 30% du Département :

- Forfait 56€ (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation)
- Travaux en hauteur (de 5m à 15m) : 56 à 120€
- Travaux en hauteur (de 15m à 18m) : 120 à 140€
- Travaux supérieurs à 18m : sur devis

- Intervention sans présence d'un nid, le coût est facturé entièrement au particulier : 25€

Arès en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le renouvellement de la convention avec ALLO-GUEPE 76 pour l'année 2024 et demandent à ce que son devis pour l'année N+1 soit envoyé en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous le 15 avril chez Maître Dupif, notaire à Goderville pour la signature du bail de la maison communale, pour une entrée dans le logement au 1^{er} mai 2025.

- Le démontage de la toiture du club-house se fera le 19 avril 2025.

- Un point sur la rudologie a été fait : Les ripeurs ne pouvant plus effectuer de marche arrière dans les rues suivantes :

- Impasse de St-Sauveur, Impasse des Roses, la collecte des poubelles se fera au bout des impasses.
- Rue des Hortensias, il sera étudié la possibilité d'acheter un terrain au bout de la rue des hortensias pour créer une aire de retournement.

- Manifestations :

- 21 avril : chasse aux oeufs
- 27 avril : repas des aînés
- 8 mai : commémoration
- 17 mai : remise des médailles du travail
- 14 juin : fête du village

La séance est levée à 21 heures 30.

Ainsi délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

